

PRÉAPPRENTISSAGE ARTISTIQUE
CÉRAMISTE (CFC / CFC + MPI*)
PHOTOGRAPHE (CFC / CFC + MPI* / FPA)**
POLYDESIGNER 3D (CFC / CFC + MPI* / FPA)**

* *Maturité professionnelle intégrée Arts visuels et arts appliqués.*

** *Formation professionnelle accélérée.*

INFORMATION SUR LE PROCESSUS D'ADMISSION

Organisation **CENTRE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DE VEVEY - CEPV**
Av. Nestlé 1 - Case postale
1800 Vevey 1
Tél. 021 557 1400
www.cepv.ch/esaa

Cette fiche est réalisée selon les indications fournies par l'École supérieure d'arts appliqués du CEPV qui organise les tests. Des modifications peuvent intervenir en tout temps.

PRÉAPPRENTISSAGE ARTISTIQUE

Remarques *Les classes de préapprentissage artistique sont ouvertes aux jeunes domiciliés dans le Canton de Vaud, qui ont terminé leur scolarité obligatoire et qui souhaitent entreprendre une formation dans un métier d'arts appliqués.*
L'objectif de ces cours est d'affiner les compétences des élèves, afin de leur permettre d'accéder à une formation professionnelle.
Les jeunes qui ont suivi cette préparation sont donc mieux armés pour trouver une place d'apprentissage ou pour entrer dans une école d'arts appliqués (sous réserve des conditions particulières de chaque école).

Procédure d'admission

Le dépôt d'une candidature se fait exclusivement depuis le site Internet du CEPV: www.cepv.ch/inscription.

Après avoir imprimé, signé, envoyé le formulaire au CEPV, payé la taxe d'inscription, complété le dossier administratif avec les documents exigés, le ou la candidat-e est convoqué-e à la procédure d'admission. Cette procédure consiste à réaliser un dossier de candidature à thème imposé et à participer à un entretien personnalisé. Ces épreuves sont évaluées par un jury selon un ensemble de critères.

Prière de consulter le site qui est régulièrement mis à jour et propose des informations plus complètes et un échéancier.

FORMATIONS INITIALES

Remarques *Le dépôt des candidatures se fait exclusivement depuis le site Internet du CEPV: www.cepv.ch/inscription (procédure de dépôt de candidature au CEPV).*

Pour les MP intégrées, la demande d'inscription se fait dans le formulaire de dépôt de candidature dans les formations du CEPV.

Tous les candidat-e-s sont soumis à un examen d'aptitudes. Cet examen peut prendre la forme d'un concours si le nombre de candidats dépasse le nombre de places de formation disponibles.

Conditions MPI *Les candidat-e-s à la formation CFC avec MP intégrée doivent être titulaires d'un certificat VP ou VG avec 18 points au total des évaluations en français, allemand et maths (niveau 2) + sciences ou 19 points au total des évaluations en français, allemand et maths (1 discipline en niveau 1, 2 en niveau 2) + sciences.*

Conditions FPA *Les candidat-e-s à une FPA (formation professionnelle accélérée) doivent disposer d'un titre de fin d'études gymnasiales.*

Procédure d'admission

Céramiste

La procédure d'admission consiste à réaliser un dossier de candidature à thème imposé, à passer un examen écrit, composé d'une épreuve de culture générale et artistique, d'épreuves de créativité, et à participer à un entretien personnalisé. Ces épreuves sont évaluées par un jury selon un ensemble de critères.

Polydesigner 3D

La procédure d'admission consiste à réaliser un dossier de candidature libre de travaux personnels, à passer un examen écrit de culture générale et professionnelle, à participer à un entretien personnalisé. Ces épreuves sont évaluées par un jury selon un ensemble de critères.

Photographe

La procédure d'admission consiste à réaliser un dossier de candidature à thème imposé, un dossier de candidature libre de travaux personnels, à passer un examen écrit de culture photographique et à participer à un entretien personnalisé. Ces épreuves sont évaluées par un jury selon un ensemble de critères.